

RÈGLEMENT DE LA GRAVEL SOLOGNE 2022

Article 1 : L'épreuve

Le Lions Club Romorantin Sologne* et le CVCS* (Cyclisme Val de Cher Sologne) (*ci-dessous « les organisateurs ») organisent les 11 et 12 juin 2022 « La Gravel Sologne », sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme (F.F.C.) et la Fédération Française de Cyclotourisme. Cet événement cycliste est une épreuve de masse conviviale réunissant principalement les pratiquants du vélo Gravel et dans une moindre mesure, VTT et vélos à assistance électrique.

L'épreuve est organisée dans un but caritatif, les organisateurs se réservant le choix des bénéficiaires dans le secteur handisport et sport adapté, bénéficiaires dont les noms seront communiqués avant l'épreuve.

Type d'épreuve : **Randonnée cycliste non chronométrée**, ne donnant pas lieu à un classement.

Plusieurs formules sont proposées pendant deux jours :

FULL PASS CHAMBORD 150 km 2 JOURS 58€

Le parcours rouge.

CONDITIONS DE PARTICIPATION : Limité à 100 participants. Épreuve ouverte à toute personne majeure.

EN DÉTAIL :

- > Niveau : aguerri/fort
- > Distance : 150 km
- > Dénivelé : 960 m D+
- > Répartition : 70% chemin 30% Route
- > Ravitaillements : 3
- > Briefing obligatoire : 6h30
- > Départ : 07h00 – Retour : 15h00/16h00
- > Vélos autorisés : Gravel – VTT – Cyclo-Cross – VAE
- > + Le tour de chauffe du samedi de 25 km (parcours jaune) : départ 16h00
- > Compris : Trace GPX, Plaque de cadre numérotée, bracelet couleur, pasta party du samedi soir, petit-déj du dimanche, verre de l'amitié, casse-croute et musette solognote à l'arrivée. Participation au tirage au sort des lots de l'épreuve.

PASS CHAMBORD 150 km 45€

Le parcours bleu.

CONDITIONS DE PARTICIPATION : Limité à 100 participants. Épreuve ouverte à toute personne majeure.

EN DÉTAIL :

- > Niveau aguerri/fort

- > Distance : 150 km
- > Dénivelé : 960 m D+
- > Répartition : 70% chemin 30% Route
- > Ravitaillements : 3
- > Briefing obligatoire : 6h30
- > Départ : 07h00 – Retour :15h00/16h00
- > Vélos autorisés : Gravel – VTT – Cyclo-Cross – VAE
- > Compris : Trace GPX, Plaque de cadre numérotée, bracelet couleur, petit-déj du dimanche, verre de l'amitié, casse-croute et musette solognote à l'arrivée. Participation au tirage au sort des lots de l'épreuve.

PASS CHAMBORD 100km 35€

Le parcours orange.

CONDITIONS DE PARTICIPATION : Limité à 100 participants. Épreuve ouverte à toute personne majeure.

EN DÉTAIL :

- > Niveau : Confirmé
- > Distance : 100 km
- > Dénivelé : 700 m D+
- > Répartition : 70% chemin 30% Route
- > Ravitaillements : 2
- > Briefing obligatoire : 7h30
- > Départ : 08h00 – Retour :14h00/15h00
- > Vélos autorisés : Gravel – VTT – Cyclo-Cross – VAE
- > Compris : Trace GPX, Plaque de cadre numérotée, bracelet couleur, petit-déj du dimanche, verre de l'amitié, casse-croute et musette solognote à l'arrivée. Participation au tirage au sort des lots de l'épreuve.

PASS DÉCOUVERTE 60km 20€

Le parcours vert.

CONDITIONS DE PARTICIPATION : Limité à 100 participants. Épreuve ouverte à toute personne majeure.

EN DÉTAIL :

- > Niveau : Confirmé
- > Distance : 60 km
- > Dénivelé : 360 m D+
- > Répartition : 70% chemin 30% Route
- > Ravitaillements : 1
- > Briefing obligatoire : 8h00
- > Départ : 08h30 – Retour :12h00/13h00
- > Vélos autorisés : Gravel – VTT – Cyclo-Cross – VAE
- > Compris : Trace GPX, plaque de cadre numérotée, bracelet couleur, petit-déj, verre de l'amitié à l'arrivée. Participation au tirage au sort des lots de l'épreuve.

PASS FAMILY 25 km 10€

Le parcours Jaune.

CONDITIONS DE PARTICIPATION : Limité à 100 participants, majeurs et mineurs accompagnés, 1 mineur (14ans) maxi par adulte inscrit.

EN DÉTAIL :

> Niveau : moyen

> Distance : 25 km

> Dénivelé : 160 m D+

> Répartition : 70% chemin 30% Route

> Briefing obligatoire : 9h00

> Départ : 09h30 – Retour : 11h00/12h00

> Vélos autorisés : Gravel – VTT – Cyclo-Cross - VAE

> Compris : Trace GPX, Plaque de cadre numérotée, bracelet couleur, petit-déj, verre de l'amitié à l'arrivée.

Participation au tirage au sort des lots de l'épreuve.

Article 2 : conditions de participation

> Être âgé de 18 ans à la date de l'évènement (14 ans pour le parcours jaune)

> Certificat médical de moins de 12 mois autorisant la pratique du cyclisme ou licence en cours FFC ou FFCT 2022, obligatoirement communiqués en ligne lors de l'inscription.

> Seuls les vélos de Gravel, de cyclocross et les VTT en bon état sont autorisés, qu'ils soient électriques ou non.

> Port d'un casque homologué valide obligatoire durant toute la durée des épreuves

> Nécessaire de réparation autonome obligatoire.

> Vélo spécifique pour le Gravel, VTT, électrique ou non, en parfait état

> Le port du casque à coque rigide est obligatoire tout au long de l'épreuve

> Port de vêtements adaptés à la pratique

> Au moins 1 chambre à air de rechange

> Une pompe

> Une clé « multi Tools »

> Un dérive chaîne

> Gobelet

> Réserve d'eau minimum 0,5 litre

> Réserve alimentaire

> Veste imperméable

> Une paire de gants

> Un sac à détrit

> Une pièce d'identité

> Téléphone mobile toujours allumé fonctionnant sur le réseau français avec dans le répertoire les numéros de l'organisation, numéro personnel non masqué et batterie pleinement chargée.

Article 3 : Hébergement sur le site

L'organisation dispose d'emplacements avec la possibilité d'installer une tente (type canadienne 1/3 places maxi) ou un camping-car.

Le nombre d'emplacements est limité et ceux-ci seront attribués au fur et à mesure des demandes effectuées en ligne après inscription définitive, et ce, jusqu'à épuisement du nombre d'emplacements disponibles.

Les participants s'engagent à ne pas dégrader l'emplacement confié, à respecter la végétation et à le nettoyer complètement avant de le libérer.

Les règles de bon voisinage s'appliquent à tous, la musique et bruits intempestifs sont interdits sur le site de 22h00 à 6h00.

Des frais de nettoyage et/ou de réparation seront facturés à l'occupant de l'emplacement en cas de non-respect manifeste de l'article 3.

Article 4 : frais d'inscription

Les inscriptions se font en ligne sur le site www.sportsnconnect.com et aussi sur place le dimanche 12 juin uniquement pour les parcours 25 et 60km sauf si le nombre de dossards est atteint avant cette date.

L'inscription comprend :

> Les frais perçus par notre partenaire www.sportsnconnect.com

> Voir les descriptifs dans le détail des parcours à l'article 1

> Musette participant : Compte-tenu des délais de fabrication des cadeaux participants personnalisés, leur attribution n'est pas garantie pour les inscriptions enregistrées moins de 5 semaines avant l'événement.

L'inscription ne comprend pas :

> Les consommations auprès des exposants et frais de réparation ou d'intervention pendant l'épreuve et tout ce qui n'est pas détaillé à l'article 1.

Tarifs :

> Voir article 1

Article 5 : Assurances

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile lors de l'inscription de l'épreuve auprès de la FFC et la FFCT. Cette assurance responsabilité civile garantie les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et de tous les participants aux épreuves de La Gravel Sologne. Celle-ci ne prend effet que pendant la durée de l'épreuve, pour des participants régulièrement inscrits et contrôlés au départ et jusqu'à l'arrivée.

En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à des tiers à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive. Par ailleurs, cette garantie interviendra en complément ou défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs.

Individuelle Accident Corporel : il appartient aux participants de se garantir et d'être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche. Les licenciés doivent vérifier auprès de leur Fédération qu'ils soient bien couverts pour les dommages corporels encourus lors de leur participation à ce type d'épreuve.

Dans le cas contraire, il est dans leur intérêt, ainsi que celui des non licenciés, de souscrire à une assurance adaptée de leur choix.

Domage et Responsabilité Matériel : ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur. Les participants reconnaissent la non responsabilité des organisateurs pour la surveillance des biens ou objets personnels en cas de vol ou de

perte. Les objets, accessoires ou vélos remis à des tierces personnes pendant l'épreuve (membre de l'organisation ou non), le seront sous l'entière responsabilité du participant déposant.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident qui serait causé par le jet de tout objet, récipient, aliment, document, papier ou détritrus sur l'itinéraire. En cas d'infraction, le concurrent sera le seul responsable à ses risques et périls pénalement, mais en outre, il sera le seul civilement responsable des accidents dont il serait l'auteur ou victime directement ou indirectement.

Article 6 : horaires

> Voir article 1 : La présence au briefing d'avant course est obligatoire sous peine d'exclusion de l'épreuve sans remboursement.

Article 7 : Temps de parcours

> Voir article 1 : Les temps de parcours estimés tiennent compte des différences de niveau possibles, les participants doivent respecter les moyennes prévues.

Article 8 : balisage des parcours et traces GPS

Les parcours sont non balisés mais des repères de couleurs seront apposés si nécessaire aux croisements de parcours. Les participants doivent impérativement suivre les parcours indiqués par la trace GPS fournie, aucun changement de trace ou raccourci n'est admis.

Article 9 : dotations

L'inscription à l'épreuve implique l'inscription au tirage au sort des lots qui se déroulera le dimanche 12 septembre 2022 après l'arrivée de tous les participants des 4 parcours ou au plus tard à 16h30. Aucun lot ne pourra être ni échangé, ni remboursé, ni envoyé.

Un tirage au sort « Spécial Parrainage » doté de lots spécifiques sera organisé au profit des participants qui auront parrainé 5 personnes au minimum, participants inscrits dans un des cinq Pass et qui auront mentionné le nom de leur parrain sur leur fiche d'inscription.

Article 10 : engagements des participants : en prenant part à l'évènement, les participants s'engagent à :

- Être respectueux des autres participants, des organisateurs et des personnes extérieures aux épreuves (randonneurs, passants...).
- Avoir pris conscience des risques liés à la pratique du vélo, chutes individuelle, collective, etc. et des conséquences que cela pourrait avoir sur leur santé.
- Avoir acquis un niveau sportif suffisant et en rapport avec le parcours pour lequel ils s'engagent.
- Emprunter uniquement le parcours pour lequel ils se sont engagés.
- Ne pas jeter de détritrus sur le parcours et de se servir des poubelles mises à disposition aux ravitaillements.
- Veiller à respecter les consignes données par les organisateurs, données au départ ou sur le parcours.
- Rouler à une allure qui ne puisse jamais les mettre en danger, eux-mêmes ou les autres participants.
- Être extrêmement prudent dans le parc et autour du Château de Chambord et rouler à une allure adaptée à la présence éventuelle de touristes et des animaux.
- Porter assistance à toute personne en difficulté sur le parcours et prévenir dès que possible l'organisation.
- A prévenir les participants d'un danger sur le parcours par tout moyen possible.
- A avertir l'organisation par appel téléphonique ou sms en cas d'abandon, aucun service de rapatriement n'est prévu.
- A respecter scrupuleusement le code de la route et la signalisation.

Article 11 : droit à l'image

Tous les participants à La Gravel Sologne autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias, à utiliser les résultats et les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles il pourrait apparaître à l'occasion de l'épreuve, sur tout support y compris les documents promotionnels et publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements ou traités. Plus exactement en matière de droits d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Informatique et Libertés : Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Celles-ci pourront être utilisées, cédées, louées ou échangées notamment pour les opérations d'informations commerciales, les résultats, et la presse. Si vous ne le souhaitez pas, il suffit de nous écrire à cette adresse mail : contact@gravelsologne.com en nous indiquant votre nom, prénom, adresse, email et si possible votre numéro de dossards.

Article 12 : sécurité et santé

Les participants devront scrupuleusement respecter les consignes des bénévoles de l'organisation présents, si nécessaire, a certains points du parcours y compris l'arrêt momentané ou le changement de trace.

L'organisation adaptera son programme et l'accueil du public aux préconisations et interdictions dictées par les autorités.

Article 13 : Modification / annulation

En cas de météo trop défavorable ou d'événement de force majeure, les organisateurs se réservent le droit de procéder à une modification des parcours ou à l'annulation des épreuves si aucune solution de repli ne peut être envisagée ou si la sécurité des participants venait à être mise en cause.

En cas d'annulation de l'épreuve pour cas de force majeure, l'organisateur remboursera les frais d'engagement déduit des frais d'inscription perçus par notre partenaire www.sportsnconnect.com

Article 14 : réclamation

Toute réclamation devra être présentée au seul directeur de l'épreuve qui sera seul juge de la suite à donner et des sanctions éventuelles. Toute interprétation ou réclamation concernant l'épreuve, le règlement ou son application doit être adressé, par écrit, à l'organisateur en indiquant le nom, prénom, N° de dossard du concurrent, est à adresser à : contact@gravelsologne.com, dans un délai de 30 jours après la proclamation des résultats. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique.

Article 15 : Adhésion

L'inscription à la Gravel Sologne entraîne l'adhésion pleine et entière au règlement de l'épreuve par le participant.